



Retraités Cheminots



<http://www.fo->

Lettre aux Retraités

Evolution des prix depuis janvier 2013

Prix :

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

(chiffre INSEE)

Janvier 2017 - 0,2%

Février 2017 : + 0,1%

Mars 2017 : + 0,6%

Avril 2017 : + 0,1%

Mai 2017 : 0 %

Juin 2017 : 0 %

Juillet 2017 : - 0,3%

Aout 2017 : +0,6 %

Septembre 2017 : - 0,1%

Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1^{er} octobre 2017

Edito : **Le compte n'y est pas du tout, du tout, du tout !!!**

+0,8 au 1^{er} octobre 2017, c'est l'augmentation des retraites et pensions annoncée par le gouvernement. De plus, le gouvernement reporte la revalorisation des pensions d'octobre 2018 à janvier 2019, ce qui en trois fois aura décalé la revalorisation des pensions d'une année complète après l'absence de revalorisation des pensions et des retraites de base et complémentaire depuis 2013, si ce n'est l'aumône de 0,1% accordée en octobre 2015 et de 0,8 % cette année pour les retraites de base. 2018 serait donc une année blanche sans augmentation !

Les retraités ont eu, ont et auront tous les motifs de manifester les 12 septembre, 21 septembre, 28 septembre et 10 octobre avec les fonctionnaires



De plus, le gouvernement a la volonté d'augmenter la CSG de + 1,7 point : ce n'est pas + 1,7% mais + 25,57 % d'augmentation ! Aujourd'hui à 6,6% pour les retraités concernés, la CSG passera à 8,3% au 1er janvier 2018 (+1,7 point) De

6,6 % à 8,3 % l'augmentation est de 25,57% : la réelle augmentation de la CSG.

Après les ILLETTRÉS, les FAINÉANTS et maintenant les «FOUTEURS DE BORDEL », le Président de la République montre son vrai visage.

Pour les retraités, nous sommes habitués d'être traités de « NANTIS », de « PRIVILÉGIÉS ». Les retraités ont la carapace dure qu'ils ont forgée pendant des années de luttes sociales.

Les retraités avec FORCE OUVRIERE se battent non seulement pour obtenir une revalorisation de leurs retraites et pensions pour vivre dignement mais aussi pour défendre les services publics dont ils en ont tant besoin :

Hôpitaux, Accès aux soins, Sécurité Sociale, la Poste, EHPAD, Transports, etc. ...

Alors nul doute que les cheminots FO répondront présents ! La mobilisation interprofessionnelle exigée par le Comité Confédéral National à l'unanimité moins 20 abstentions en est la prochaine étape



22^{ème} CONGRES de la Fédération FO Cheminots : Un gage pour l'avenir

Le congrès de la fédération vient de se tenir au Cap d'Agde.

Des conditions de travail idéales ne pouvaient qu'entraîner un Congrès de qualité.



Nous ne rentrerons pas dans les détails des débats. Un compte rendu sera publié prochainement dans le Rail Syndicaliste .

Sachez que les camarades délégués Retraités sont intervenus avec fougue pour défendre les revendications des Retraités, contre l'augmentation de la CSG, contre les attaques du gouvernement et les ordonnances Macron, pour la défense de la protection sociale, pour défendre nos facilités de circulation.

Un extrait de l'intervention de Gérard LeMauff:

....« La semaine dernière, le 28 septembre, les retraités se sont mobilisés, fortement d'ailleurs, à l'appel de 9 organisations – l'UNSA et la CFDT étant absentes mais personne ne s'en étonne – pour la revalorisation des pensions, gelées depuis 4 ans et contre l'augmentation de la CSG de 1,7 % qui touchera au 1^{er} janvier 60 % des retraités, « sans compensation ».

A ce propos, un aparté : c'est au nom d'un même argument de « *contribution à la nécessaire relance de l'économie* » que les pensions des retraités grecs ont été sacrifiées à 14 reprises depuis 2010. Toutes les pensions ont significativement baissé, jusqu'à 40 %, avec un alignement vers le bas.

Pour autant, le taux de chômage en Grèce atteint, en juillet 2017, 21,7 %, les 15-24 ans étant les plus touchés avec ... 45,5 % de chômeurs !

A contrario les exigences des institutions financières ont été satisfaites ...

Mes camarades, cette question n'est PAS une question des seuls retraités.

L'enjeu c'est l'existence pour tous les salariés, de la

Sécurité Sociale collective et solidaire conquise après la guerre.

Notre Caisse de Prévoyance est antérieure à la Sécu et nous offre encore quelques avantages complémentaires **Mais elle est une des Caisses de l'Assurance maladie. C'est pourquoi nous sommes très concernés par tout ce qui la concerne.**

En prétendant « compenser » – pour les salariés en activité (excepté d'ailleurs des fonctionnaires pour le moment) - la hausse de la CSG de 1,7 point, par la diminution des cotisations d'assurance chômage et maladie, le gouvernement prétend à une opération indolore, financièrement, pour les salariés actifs.

En réalité cette fiscalisation, menée à son terme, engendrerait la remise en cause d'une conquête ouvrière déterminante - la Sécurité Sociale – découlant d'un rapport de force favorable à la classe ouvrière au sortir de la II^{ème} guerre mondiale.

Substituer l'impôt CSG aux cotisations, équivaudrait au vol, pur et simple, du salaire différé des salariés, principe fondamental de la Sécu ...



Mes camarades, contrairement à une cotisation, un impôt n'ouvre aucun droit.

Or, si les ressources de la CSG sont, pour le moment, affectées à la protection sociale, leur destination peut être modifiée par l'Etat. Déjà, une partie de la CSG sert à renflouer le Fond de solidarité vieillesse lequel relève pourtant uniquement de l'Etat.

Il n'y a probablement pas de hasard, M. Macron a annoncé mi juillet, lors de la *Conférence nationale des territoires*, qu'il envisageait d'affecter une partie des recettes issues de la CSG aux collectivités locales ... projet confirmé le 13 septembre par le Ministre des comptes publics, M. Darmanin, au *Club de l'économie du Monde* et ce, en compensation ... de la baisse de la taxe d'habitation !

On en vient à se demander si l'exonération de cette taxe - pour « 80 % des français », annoncée avec tambours et trompettes par M. Macron - n'est pas l'un des écrans de fumée destinés à masquer un objectif plus ambitieux : la confiscation de la Sécurité Sociale par l'Etat aux fins de la marginaliser, pour le plus grand profit des assureurs privés.

N'en doutons pas, ce qui est visé c'est un système individualisé, « par point », sans solidarité, via des sociétés d'assurance à but lucratif.

Marc Blondel alors Secrétaire général de la confédération FO, lors du meeting de Bercy le 29 janvier 1995 devant 12 000 personnes disait « *La défense de la Sécurité sociale mérite une grève générale interprofessionnelle. Nous y sommes prêts si nécessaire* » : fin 1995 une mobilisation ouvrière interprofessionnelle mis partiellement en échec le plan Juppé - Notat contre la Sécu et les régimes spéciaux de retraite.

.... 22 ans après, ces propos ne sont-ils pas à nouveau d'actualité ?

Les patrons que sert M. Macron, se sont toujours battus contre la Sécu, afin de développer les assurances privées. Souvenons-nous des propos de M. Kessler, ancien vice-président du [MEDEF](#), dans l'éditorial du magazine [Challenges](#) d'octobre 2007 : (extraits)

« *Le modèle social français est le pur produit du [Conseil national de la Résistance](#). ... Il est grand temps de le réformer statut de la [fonction publique](#), [régimes spéciaux de retraite](#), refonte de la [Sécurité sociale](#), [paritarisme](#)... La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !* »

Autre aparté : Conseil national de la Résistance dont était absente le CGPF, ancêtre du MEDEF, totalement discrédité par sa collaboration active avec le régime de Philippe Pétain et du IIIème Reich.

Ce plan de M. Kessler est aujourd'hui le plan de travail affiché et « assumé » de M. Macron. »...

Et un extrait de l'intervention d'Alain Schlick

... « Mais aussi plus directement ; les cheminots en CDI (PS25). S'il y a 148 000 actifs, il y a 14 700 contractuels Dites vous bien que ce n'est pas nouveau : 176 000 retraités (+ 88 000 pensions de réversion) auxquels il faut rajouter 48 000 retraités de la sécurité sociale qui ont plus de 25ans de présence au sein de la SNCF.

Alors je vous pose la question : Combien de camarades dans ce congrès font partie des 14700 contractuels ou des 48 000 contractuels retraités ? Probablement très peu. Combien sont syndiqués à FO ? 10% ?



Proportionnellement ? Cela doit être une préoccupation majeure de notre fédération dans les prochains mois. Notre revendication : « tous les cheminots au statut » est juste mais nous devons la compléter par un cahier revendicatif spécifique à ces cheminots ; nous devons revendiquer encore et toujours : Hausse de salaire temps de travail, conditions de travail etc etc. Car la direction SNCF en fait une politique : un tiers des embauches se fait hors statut ! La période est difficile : nous devons conjuguer nos revendications sur l'avenir de la SNCF et des cheminots au statut : retour au monopole public d'état avec les revendications métiers de chaque filière et les revendications générales seules

permettant d'unifier les salariés : hausse de salaire, diminution du temps de travail droit du travail égal pour tous ! C'est sur ces revendications que nous devons travailler et que nous devons syndiquer les personnels quelque soit leur statut ! »....



A noter au cours de ce Congrès l'ovation à notre camarade retraité Michel LE BAYON (50 ans de carte FO !!!)

Notre camarade Jean Pierre POUSSIN présida le

Conseil National en tant que plus ancien présent ! Et notre camarade André MONS (57 ans de carte FO) a été réélu à la responsabilité de la Commission de Contrôle

Le rapport d'activité de la Fédération a été approuvé à 95,25% et en conclusion la Résolution de Congrès à été approuvée à l'unanimité. Une équipe fédérale renouvelée a été élue par le Conseil National et les discussions n'ont pas manqué en dehors des séances plénières.

Nul doute que la présence de camarades anciens permet des échanges riches sur ce qu'est le syndicalisme FORCE OUVRIERE. Il ne s'agit pas de donner des leçons aux camarades plus jeunes. Mais par exemple les enseignements des conflits passés, le fonctionnement de l'organisation syndicale à tous les niveaux, les erreurs à ne pas répéter ne doivent pas être oubliés.

Tout cela pour que vive le syndicalisme libre et indépendant : vive la fédération syndicaliste Force Ouvrière des Cheminots !

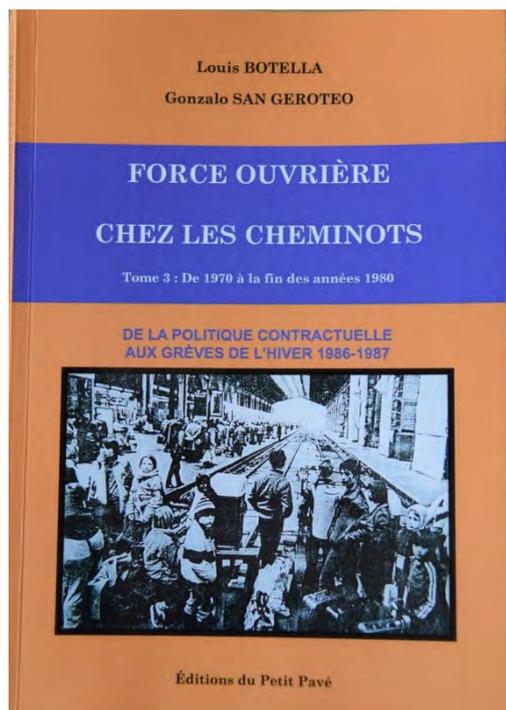


Les retraités présents au Congrès



Le nouveau Secrétariat Fédéral

Histoire de la fédération FORCE OUVRIERE des Cheminots



FORCE OUVRIERE CHEZ LES CHEMINOTS Tome 3 :
De 1970 à la fin des années 1980 De la politique contractuelle aux grèves de l'hiver 1986-1987 aux Éditions du Petit Pavé.

par **Louis BOTELLA et Gonzalo SAN GEROTEO**, préface de François Grasa, Secrétaire général de la fédération des cheminots.

Après le tome 1 : De la Libération à 1954 - La voie de l'Indépendance par Louis Botella et le tome 2 : De 1955 au début des années 1970 - des salaires octroyés aux salaires négociés, par Louis Botella et Gonzalo San Geroteo, voici ce tome 3 qui comme l'Arlésienne, s'est bien fait attendre, non par le fait des auteurs qui avaient bouclé le travail mais surtout pour des raisons techniques et administratives (Fédé, imprimeur) et qui a enfin vu le jour en septembre 2017.

Véritable saga historique de la fédération FO des Cheminots ces trois tomes rappellent les combats de nos anciens et de ceux plus proches de nous qui ont apporté leurs concours à cette histoire. Ce troisième volume qui couvre les années 1970 à 1989 relate l'évolution de la Fédération pendant cette période, son fonctionnement, son organisation, les élections professionnelles de 1971 à 1987, la participation aux différentes instances de négociation avec la Direction de l'entreprise (politique

salariale, statut, accord-cadre, activités sociales, protection sociale, politique des transports, etc.) Il retrace la mise en place des comités d'établissements (CE) et du comité central d'entreprise (CCE), éléments nouveaux à la SNCF, de la LOTI mais également l'historique pendant cette période du Conseil d'administration de la SNCF, des accidents ferroviaires, des grèves et plus particulièrement celles très dures qui ont marqué l'hiver 1986-1987. Pour terminer une 3e partie raconte la participation à la vie confédérale, les élections prudhommales et à la sécurité sociale, les relations avec les instances européennes et internationales.

Cet ouvrage se termine à l'instar des deux premiers par près de mille nouvelles notices biographiques de militants qui ont fait à leur façon l'histoire de notre fédération et du monde syndical pendant cette période.

Nul doute que cette saga aura une suite, peut-être pas avec nos deux auteurs actuels mais tout cela est déjà en germe dans les esprits.

Cet ouvrage était à disposition des congressistes d'Agde. Louis et Gonzalo, invités par le Secrétariat Fédéral, étaient présents et ont fait des dédicaces à ceux qui le souhaitent.

Cet ouvrage est déjà épuisé et un nouveau tirage est prévu : passez vos commandes auprès de la Fédération !



L'examen périodique de santé

Pour être en bonne santé, rien ne vaut la marche à pied et pour commencer participez aux manifestations auxquelles participe FORCE OUVRIERE ! Néanmoins, pour



participer rien de mieux que d'être en forme : Nous avons retenu ceci sur le site de la Caisse de Prévoyance :

« La CAISSE DE PREVOYANCE prévoit un examen qui consiste à réaliser un bilan de santé préventif et gratuit, personnalisé en fonction de son âge, des facteurs de risques liés à son environnement social, professionnel et à ses habitudes de vie. Toute personne affiliée à la

Caisse, ainsi que les membres de sa famille, peut en bénéficier une fois tous les 5ans. Certains bénéficiaires sont néanmoins prioritairement concernés : ..., les personnes âgées de 60 à 75 ans, Pour effectuer cet examen de santé, une prise en charge délivrée par la Caisse est obligatoire. Vous pouvez en faire la demande soit par téléphone en composant le 0495040404, soit par message électronique en vous connectant à «Votre Espace personnel» sur le site Internet de la CPRP .Il est inutile de joindre une prescription ou un certificat médical.

L'engagement de prise en charge vous est adressé à votre domicile. Il vous indique les coordonnées du centre d'examen avec lequel vous devrez prendre rendez-vous. Présentez-le au professionnel de santé le jour de l'examen.

Vous ne faites pas l'avance des frais, la Caisse règle la totalité de la dépense directement au centre d'examen. »

Elections des représentants des locataires : Soyez candidats !



L'action syndicale menée au quotidien au sein de l'entreprise ne doit pas faire oublier que d'autres modes de défense du salarié, tel que le combat **pour un logement décent et de qualité pour tous à un prix abordable, sont également nécessaires. En la matière comme d'en d'autres, il en va de la défense et de l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de ceux qui n'ont que leur salaire ou leur retraite pour vivre.**

Ainsi, **pouvoir se loger à un prix abordable est par excellence un combat syndical** parce qu'il n'est pas acceptable que des salariés soient contraints de vivre dans des caravanes et encore moins de dormir dans leur voiture, pour ceux qui ont la chance d'en avoir une ! Pas plus acceptable, qu'ils doivent sacrifier leur santé et

celle de leur famille, leur alimentation, ni même leurs loisirs d'ailleurs, pour disposer d'un toit.

Pas acceptable encore que des retraités n'aient d'autre choix qu'entre le mourir ou être à la charge de leurs enfants mais également que de jeunes salariés soient contraints de vivre chez leur parents ou soient la proie de marchands de sommeil !

Ce combat-là, c'est celui, entre autres, que mènent les militants de l'AFOC dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux HLM. Ce combat-là, c'est celui du refus de la paupérisation des travailleurs et de leur famille. C'est par définition le nôtre !

Parce que notre engagement dans et hors les lieux de travail, pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de ceux qui n'ont que leur salaire ou leur retraite pour vivre doit être total, nous devons, ensemble, nous mobiliser pour réussir les élections des représentants des locataires au sein de conseils d'administration HLM.

C'est l'objectif de l'AFOC, notre association de **défense des consommateurs et des locataires**, vitrine de notre Organisation syndicale dont elle conforte l'audience et le rayonnement.

Ainsi, fin 2018 se tiendront les **élections HLM** qui ont lieu tous les 4 ans, avec pour objectif d'élire les **représentants des locataires** au sein des conseils d'administration ou de surveillance des organismes HLM .

Un premier pas : soyez candidats ! Les cheminots FO retraités ont toute leur place dans ces listes AFOC